

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

27 septembre 2024

**Date d'affichage de la
liste des délibérations :**

8 octobre 2024

**Objet : Fonds
d'Initiatives Sportives :
Club Arverne de
Plongée**

L'AN deux mille vingt-quatre, le **3 octobre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 27 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BAGES, BALLET, Mmes BERTHELEMY, CHAMPEL, MM. DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mme LYON, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n°10), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Monique STORKSEN

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n°9

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Sandrine ROUSSEL

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean-Michel DE ROCQUIGNY

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2024**

QUESTION N° 14

OBJET : Fonds d'Initiatives Sportives : Club Arverne de Plongée

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le mercredi 18 septembre 2024.

Le Fonds d'Initiatives Sportives prévu au budget vise à aider les clubs sportifs, lors de manifestations exceptionnelles, ou qui ont à engager des dépenses supplémentaires à destination d'un public ou événement spécifique.

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle pour un montant de :

- **400 €** à l'association Club Arverne de Plongée, pour accompagner la mise en place et le développement de sa section Handisub. Cette section a été créée suite à la réouverture du centre aquatique B. Hess et nécessite des moyens financiers importants pour le club.

Les crédits seront prélevés sur le Fonds d'Initiatives Sportives, chapitre 65, article 6574, enveloppe 2916, dont le solde sera alors de 2 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 400 € au Club Arverne de Plongée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 3 octobre 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL